

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 20

Dans la première phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer au mot :

« avant-contrat »,

les mots :

« contrat préliminaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.